



**Déclaration *FO* au CSE INFRA
Réunion ordinaire du 24 mars 2022**

Les élus FO tiennent à rappeler à la Direction que les modalités de remboursement des frais relatifs aux déplacements professionnels et correspondants aux indemnités kilométriques n'ont pas été revalorisées depuis plus de 11 ans ! Depuis janvier 2011, les carburants ont augmenté de 60% pour le gazole et de 40% pour l'essence.

Il est urgent de réviser les indemnités kilométriques pour que la Direction de Capgemini puisse d'une part, respecter le principe posé et rappelé dans chacune des notes de service :

« Les frais de déplacements ne doivent être, pour les collaborateurs, ni une charge financière ni une opportunité de gains »

D'autre part, s'aligner avec le second principe de cette note qui précise :

« Les dispositions prises en matière de remboursement de frais doivent être conformes aux règles fiscales et sociales (URSSAF) existantes »

Les élus FO tiennent à souligner que l'utilisation du véhicule personnel à des fins professionnelles est devenue une charge pour les salariés et demandent ainsi la revalorisation des indemnités kilométriques par l'application des taux présentés dans le barème de l'URSSAF de février 2022.